



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

BOUCHES-DU-RHÔNE

ÉDITO



Stéphane COPPEY
Président FNE 13

Grâce principalement à nos associations et le soutien de leur fédération, 2018 aura été marquée par un revirement des services de l'État au regard d'une certaine impunité dont bénéficiaient nos principaux pollueurs locaux :

- objet d'un référé de la part de France Nature Environnement, Arcelor Mittal, qui diffère ses investissements d'année en année, est désormais clairement soupçonné d'atteinte à la santé des salariés et des populations riveraines

- le tribunal a suivi le réquisitoire FNE visant à ne pas prolonger au delà de fin 2019 les dérogations accordées pour continuer à polluer la Méditerranée

- le navire de croisière L'Azura (Carnival – P&O Cruises) a été contrôlé et condamné pour n'avoir pas respecté la norme limite de teneur en soufre pour son carburant, norme pourtant bien peu contraignante comparativement au carburant routier.

Reste pour l'Etat à traduire ces velléités en actes et qu'ils soient suivis d'effet. A noter un domaine où l'Etat manque encore de détermination : le Grand Port Maritime de Marseille, qui persiste à tourner le dos à sa population riveraine tout en se déclarant devenu en un an le plus vertueux du monde sur le plan environnemental ... Aussi nos associations, plus vigilantes que jamais, ont largement contribué en 2018 à jeter les bases de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère : la santé et à la vie même de nos enfants sont en jeu.



Michel QUILICI
Secrétaire Général
FNE 13

En 2018, les associations FNE 13 se sont choisies une nouvelle gouvernance, avec un bureau renouvelé sous la présidence de Stéphane COPPEY et un rôle renforcé des associations membres, dont les bénévoles assurent désormais l'administration de la fédération.

En montrant que FNE 13 se devait d'être davantage qu'une fédération environnementale de plus, mais plutôt un pôle de mutualisation des énergies au service de toutes ses composantes associatives, la gouvernance 2018 a montré sa détermination à créer les conditions de l'épanouissement des actions de ses membres.

SOMMAIRE

SECTEUR OUEST..... P. 4

SECTEUR NORD P. 6

SECTEUR EST P. 8

SECTEUR MARSEILLE P. 10

LE MOUVEMENT / LES RESSOURCES P. 12

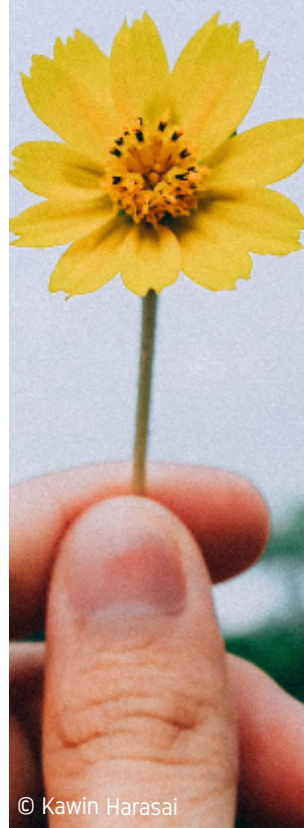
22 ADMINISTRATEURS

APLINCOURT Pierre, BERCET Monique, BLANC Annick, CHAIX René, CHANUT Charles, COLARD Françoise, COPPEY Stéphane, CROS Martine, DADENA Rolland, DOR Isabelle, DUBOUT Renée, GLORIAN Christophe, HARDOUIN Richard, JOURDAN Olivier, QUILICI Michel, MARTINI Raymond, MOUYRIN Marie-Claire, MUSARELLA Philippe, REYNAUD Jean, ROUSSEAU Pierre, TAJAN Annick, VEYRIE Gilbert



LES 37 ASSOCIATIONS du RESEAU

- Actions Terres Citoyennes
- Agir pour la Crau
- Arles Camargue Nature Environnement
- Association de Défense de l'Environnement de la Basse Vallée de l'Huveaune
- Association de protection des collines peypinoises
- Association pour la Sauvegarde et l'animation du Poumon Vert Saint-Mitre
- Action Environnement à Septèmes et Environs
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Roussétain
- Association Sénassaise pour la Défense de l'Environnement
- Atelier Marseillais d'Initiatives en Ecologie Urbaine
- Cabriès Nature Environnement
- Cap au Nord
- CIQ Val de Sibourg (Lançon-en-Provence)
- Clup Alpin français Marseille Provence
- Collectif Anti Nuisances Environnement
- Collectif Vélos en Ville
- Colinéo (Métropole)
- Convergence Ecologique du Pays de Gardanne
- Défense de la Crau Verte
- Eco-relais Côte Bleue - Sud étang de Berre
- E4 Expertise Ecologique, Education à l'Environnement
- Environnement Lançonnois
- Forum Citoyen
- La chevêche
- Le Loubatas (Peyrolles)
- Les Amis du Montaignet et du Pont de l'Arc
- La Ligue de défense des Alpilles
- Naccica
- Pays d'Aix Ecologie
- PENTOP (Puyricard)
- RAMDAM
- Réseau Vert
- Sauvons la Mathilde
- Sos Nature Sud (Marseille)
- Union Calanques littoral
- Ventabren demain
- Vivre à Gémenos
- Yachting Club de la Pointe Rouge



PROPOS INTRODUCTIFS

OBSERVATOIRE DU BRUIT : UNE CONSTRUCTION LABORIEUSE



Bernard DONADIO,
Collectif Anti-
Nuisances
Environnement

Le 24 mai 2017, à la demande du Collectif Anti-Nuisances Environnement (CAN), les représentants de l'Etat, de la Métropole, d'Acoucté et d'Atmosud, forts de l'expérimentation concluante en Pays d'Aix, ont débattu de la faisabilité d'un observatoire du bruit étendu à l'ensemble de la Métropole.

En 2018, le CAN a poursuivi avec pugnacité son plaidoyer pointant qu'un tel Observatoire existait à Paris (BruitParif) et à Lyon (Acoucté) en s'appuyant de plus sur deux circulaires ainsi que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 13. Nous avons bon espoir qu'il voit le jour en 2019.

CONCERTATIONS, PARTICIPATIONS AUX DÉBATS ET SUITES ATTENDUES



Richard HARDOUIN,
Vice-président FNE 13

Notre agrément préfectoral nous permet de participer à de nombreuses instances de concertation. Il fait de FNE13, et de FNE en général, un acteur incontournable de la vie publique, rôle conforté par la représentation indirecte de plus de 4000 adhérents. Ces instances de débat constituent pour nos associations l'opportunité d'avoir accès à la connaissance au plus près des décideurs, de débattre avec eux, de porter leurs attentes et leurs propositions. Citons tout particulièrement AtmoSud et son administration paritaire à quatre collèges (Etat, Collectivités, Industriels, Acteurs sociaux), le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI) et les différentes commissions départementales (CODERST, CPENAF, CDNPS ...).

Le Parc National des Calanques tient une place particulière, où les associations locales de protection de l'environnement (dont FNE13), bien qu'actives sur le secteur, restent sous-représentées et reléguées au sein d'une instance consultative, le Conseil Economique Social et Culturel, souvent désavouée.

Veillons à ce que tous ces organismes de concertation et de participation, où les bénévoles que nous sommes passons beaucoup de temps, remplissent bien leur rôle, en toute honnêteté, et dans l'intérêt général.

SECTEUR OUEST



PRÉSERVONS LA CAMARGUE !

L'année 2018 a vu ressurgir le projet de contournement autoroutier d'Arles ... et la mobilisation des associations contre ce projet dévastateur pour l'écosystème de la Camargue, nuisible pour l'environnement et qui encouragera, plus qu'il ne réduira, les flux de camions en transit et les nuisances aux riverains.

Pour les associations FNE 13, les solutions à apporter à ce projet pensé il y a plus de 25 ans sont les suivantes :

- l'arrêt immédiat du trafic poids-lourds en transit international soit environ 15.000 véhicules par jour, ces derniers pouvant emprunter la liaison autoroutière A7 / A9 existante
- la prise en compte d'alternatives possibles au tracé actuellement retenu (Sud-Vigueirat), lequel ne résoudra en rien les problèmes de congestion et de pollution de l'air
- un moratoire quant à la création et le développement de zones logistiques sur notre territoire tant qu'un schéma de cohérence globale des transports ne sera pas établi.

Une pétition en ligne a été lancée : <https://www.change.org/p/ni-camions-ni-autoroute-de-l-air>

Pascal PACAUD, «Agir pour la Crau»

USINE FIBRE EXCELLENCE DE TARASCON



Annick BLANC,
Ligue de Défense
des Alpilles

Site classé SEVESO 2, l'usine de pâte à papier de Tarascon, reconstruite en 1981, appartient comme celle de Saint-Gaudens à une famille indonésienne liée à la firme APP. Elle emploie 250 personnes. Grâce à la mobilisation des riverains et d'associations locales, un comité de suivi de site a été créé en 2016 (FNE en fait partie), avec un point positif : l'engagement de l'Agence Régionale de Santé et de Santé Publique France.

Nos inquiétudes : L'usine devait être aux normes européennes en septembre 2018 ; or une demande de dérogation a été déposée. D'autre part, le changement d'électrofiltres ; l'arrêt de l'usine pendant plusieurs semaines pour effectuer des travaux n'arrêtent pas la pollution : émanation de soufre, furanes, dioxines (non chiffrés à ce jour), particules fines sur l'école voisine, traces noirâtres dans les champs alentours, pollution du Rhône en août, bruit, odeur. Des atteintes fortes à la santé publique.

Notre étonnement : en février 2018, l'Etat a retenu le site pour produire de l'électricité (bois- énergie), au nom de la transition énergétique.

Nos exigences : Que l'Etat, au nom de la préservation de l'emploi dans un bassin au taux de chômage de 13%, ne se contente pas d'attendre une éventuelle mise aux normes ; que les travaux engagés soient vérifiés comme étant à la hauteur des enjeux ; que les relevés des mesures, les dysfonctionnements constatés paraissent régulièrement sur le site de la DREAL, que la pollution soit étudiée dans toute son étendue, y compris sur les communes voisines.



SECTEUR NORD

CENTRALE THERMIQUE DE GARDANNE

En juin 2017, les juges du tribunal administratif de Marseille ont donné raison aux associations et ont retenu l'insuffisance de l'étude d'impact sur la forêt méditerranéenne devant faire l'objet d'un prélèvement de 400.000 t de bois par an pour alimenter la tranche biomasse. Uniper et le ministère de l'écologie ont fait appel de ce jugement. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision des juges du TA suite à cet appel. Après 3 ans d'essais infructueux, cette tranche biomasse n'a toujours pas démarré pour des raisons d'insuffisances techniques.

En 2018, FNE 13, en lien avec les associations concernés et les riverains, a continué à dénoncer les nuisances et les atteintes à l'environnement de cette méga-centrale bois (problème de santé publique, rendement énergétique ridicule, bilan carbone désastreux, dégradation des sols et de la biodiversité lié à la déforestation).

Pour la tranche charbon, l'État a confirmé fin 2018 sa volonté de fermer en 2022 les centrales à charbon dont la tranche de Gardanne en accompagnant cette fermeture d'un projet de contrat de territoire ayant pour objet le développement de l'activité économique et de l'emploi. FNE 13 s'est félicité de cette initiative de l'État qui répond aux exigences de l'accord de Paris pour le climat (COP 21).



GESTION DES DÉCHETS VERTS

6 000 km en voiture diesel ou 3 mois de chauffage au fioul : c'est l'équivalent en poussières émises du brûlage de 50 kg de déchets verts !

Pour sensibiliser à cette problématique, notre réseau réalise depuis 2015 des animations festives auprès du grand public afin de faire la promotion des alternatives existantes au brûlage (broyage, paillage, compostage, etc.). Parallèlement, nous accompagnons depuis 2018 deux communes des Bouches-du-Rhône, Mallemort et Cabriès, dans la réalisation d'un état des lieux de leurs pratiques de gestion des déchets verts. Cet état des lieux a conduit à la définition d'un plan d'action, qui sera mis à exécution en 2019.



UNE VICTOIRE POUR LA MER MEDITERRANEE ET SA BIODIVERSITE

En Juillet 2018, le tribunal administratif de Marseille a donné raison à France Nature Environnement, ainsi que d'autres associations, en imposant à Altéo une mise aux normes du rejet liquide envoyé par 300 mètres de fond dans la Méditerranée au plus tard avant le 31 décembre 2019. Un traitement complémentaire des rejets en mer sera ainsi mis en place très rapidement par Altéo, permettant d'atteindre une qualité des eaux conformes aux normes en vigueur.

Nous nous réjouissons également que le juge ait pointé le manque d'évaluation de l'impact total d'Altéo, en ordonnant la réalisation d'une étude d'impact complémentaire et d'une enquête publique, ainsi que l'adoption, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral de régularisation contenant des prescriptions complémentaires.

Suite à ce jugement, Stéphane COPPEY, président de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, a déclaré: « Produire et ne pas nuire, cela peut et doit rimer. C'est clairement le message que vient d'envoyer le tribunal à Altéo et, ce faisant, à l'ensemble des industriels. Nos sociétés doivent se construire dans le respect de l'environnement et de la santé des populations ».

FNE 13 a aussi soutenu les demandes des riverains et des associations locales pour diminuer les nuisances générés par le stockage à terre des résidus de Bauxite et a demandé un renforcement des mesures de pollution de l'air à proximité de ce site et pour la réalisation d'études de santé sur les communes de Gardanne et de Bouc Bel-Air.

Enfin, FNE 13 a demandé à l'Etat de donner un délai maximum de deux ans à l'industriel pour qu'il mette en œuvre des actions de réutilisation de ces résidus de fabrication actuellement envoyés sur le site de Mange-Garri.



Pierre APLINCOURT,
COLINEO

SECTEUR EST

LA SPÉCULATION FONCIÈRE ET LES MENACES PROFÉRÉES À L'ÉGARD DE NOS BÉNÉVOLES

Suite aux recours que l'association de protection des collines Peypinoises et FNE13 ont effectués contre un permis d'aménager qui prévoit d'urbaniser 8000 m² de collines espaces boisés classés au POS, voici que ressurgit la méthode qui a été employée en 2015 lorsque FNE13 s'est porté intervenant volontaire dans la procédure d'annulation du PLU: des propriétaires spéculateurs avec l'aide du maire remet le couvert de l'intimidation, des menaces et du harcèlement téléphonique.

L'argument invoqué par le maire pour justifier cette attitude intimidante, concerne la carence que connaît la commune en terme de logements sociaux.

Il faut savoir que la commune a signé un contrat de mixité sociale en 2016 avec la préfecture, que ce contrat prévoit la construction de 83 logements sociaux sur 3 sites. Pour la période 2014/2016, il prévoit 15 logements sociaux en entrée de village. Ce sont ces 15 logements sociaux qui ont été délocalisés au quartier des termes et qui font partis du projet que nous contestons, à 1,5 kilomètres du village en pleine zone naturelle.

Face à cette situation qui mêle atteinte à

l'environnement et spéculation immobilière, FNE13 a décidé dans sa séance du conseil d'administration du 7 décembre 2018:

De réaffirmer son soutien au combat que mène l'APCP pour la préservation des espaces naturels.

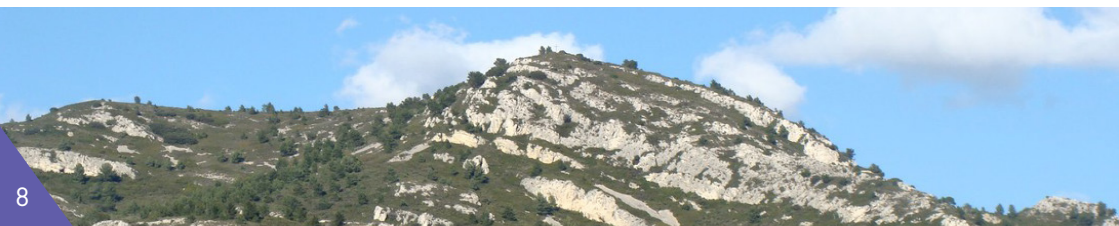
De solliciter, le préfet, le procureur de la république et la presse pour les informer des menaces et harcèlement dont font l'objet les dirigeants de nos associations.

Le président et le vice président de FNE13 déposeront plainte auprès du procureur de la république.

De plus afin d'informer et de donner la possibilité aux défenseurs de l'environnement d'exprimer leur désaccord à ce projet, nous vous rappelons la mise en ligne d'une pétition avec une cagnotte que nous vous invitons à signer et à partager. Vous pouvez la retrouver en tapant sur Facebook ou change.org dans rechercher: protection des collines peypinoises ou ici : <https://chn.ge/2pDRFFL>



Raymond MARTINI,
Association pour la
protection des collines
peypinoises





Alain GOLEA
Forum citoyen

STOP AND GO SUR LA VOIE DE VALDONNE

Rarement un projet n'aura connu tant d'atermoiements... L'histoire est pourtant simple : la moyenne vallée de l'Huveaune s'urbanise le long d'une voie ferrée désaffectée, et organise son devenir autour d'un projet de réactivation de cette voie ferrée. Train ? train-tram ? tramway ? Les élus successifs finissent par s'entendre, défendent un projet, obtiennent des promesses de subventions du territoire, du Département, de la Région, de l'Etat voire de l'Europe.

Patatras ! Au profit de décisions budgétaires (ou politiciennes?), le projet est tout-à-coup abandonné en 2017 ... pour resurgir comme hypothèse de base « pour 2024 » dans le cadre de l'élaboration du Plan de déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La création du Collectif Voie de Valdonne n'y est pas pour rien, qui a mobilisé élus, techniciens, citoyens pendant de nombreux mois. La partie n'est pas encore gagnée. Au-delà de la réactivation de la dite voie ferrée, il conviendra de faire les bons choix pour la réussite du projet : un tramway semi-urbain en correspondance avec le train de Marseille, ou le prolongement d'un train (ou train-tram) en provenance de Marseille voire d'Aix ou Pertuis (RER). Cette dernière solution a clairement la faveur des associations.



SECTEUR MARSEILLE



DE LA DÉFENSE D'UN PARC DE QUARTIER À LA LUTTE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2018, la mobilisation inter-associative contre le projet de Boulevard Urbain Sud (BUS) s'est poursuivie, de même que l'instruction de notre recours en excès de pouvoir contre la déclaration d'utilité publique, recours déposé ... en février 2016.

Avec le collectif Respire, nous avons identifié les établissements accueillant des enfants et /ou des personnes vulnérables qui jouxteront le BUS, soit une trentaine d'établissements (crèches, écoles, collèges, lycées, IME, EHPAD, établissements de santé) tous situés sur une bande de 300 m de largeur de part et d'autre du projet. Les risques de dégradation de la qualité de l'air (dioxyde d'azote et particules fines) y sont avérés, car la création du BUS augmentera la circulation automobile. Ces établissements devront-ils être fermés, à l'instar de la crèche des Oliviers (13ème arrondissement) polluée par la L2 voisine ? Les collectivités financeuses sont alertées, et des démarches auprès des différents établissements d'enseignement et notamment auprès du lycée Jean Perrin

dans le 10ème, dont les 2600 élèves et les 340 enseignants et personnels administratifs également mobilisés sur les questions de santé et de sécurité.

Dans une optique plus festive, le collectif anti-nuisances BUS a organisé le 3 juin une marche le long du tracé envisagé pour montrer les beaux espaces qui allaient être saccagés par le BUS : pinèdes du Roy d'Espagne, platanes centenaires de Rochebelle, parc de la Mathilde et jardins familiaux Joseph Aiguier où la matinée s'est terminée par un pique-nique en fanfare. Dernière minute : en première instance, le tribunal administratif de Marseille nous a débouté. A suivre ...



Aline RUGGIERI,
«Sauvons la Mathilde»



UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) PAS TRÈS DURABLE ...

Le PLUi est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur tout le Territoire Marseille Provence. Il vise à simplifier et à harmoniser les règles à l'échelle intercommunale, et à doter le territoire d'une vision cohérente sur 15 ans. Il doit garantir un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie.

Tant en phase de concertation qu'ensuite en phase d'enquête publique, France Nature Environnement a travaillé avec ses associations membres (plusieurs ateliers thématiques) et a émis un avis défavorable sur ce projet de PLUi du Territoire Marseille-Provence, et ce pour les principales raisons suivantes :

- Le périmètre du seul Territoire Marseille Provence est inadapté aux enjeux qui se situent à l'échelle de toute la Métropole Aix-Marseille-Provence; de plus, ce projet de PLUi n'est qu'un assemblage des PLU des 18 communes concernées, sans vision globale du territoire
- L'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont insuffisamment prises en compte, particulièrement dans les domaines du bâtiment (obligations d'isolation ...) et des transports (étalement urbain)

- Les zones AU (à urbaniser) restent trop nombreuses, et les zones N (naturelles) trop permmissives (au travers de leur indexation) ; l'inondabilité de certaines zones est insuffisamment prise en compte.

- Les franges des espaces de nature, et tout particulièrement du Parc national des Calanques, sont insuffisamment protégées.

Par ailleurs et sur ce sujet, les associations de protection de la nature, dont plusieurs membres de FNE13, se sont mobilisées pour s'opposer à l'extension de l'école de commerce KEDGE du fait de son implantation à la lisière de la zone cœur du parc national des Calanques.

Ces zones sont des corridors écologiques essentiels pour la protection de la nature, de la biodiversité et des paysages. Ils sont indispensables pour assurer une fonction tampon entre la zone urbaine et les zones naturelles du parc national des Calanques.



Philippe MUSARELLA,
Pour la Sauvegarde
du Poumon Vert de
St-Mitre

Vous êtes une association d'Environnement et de Biodiversité

Vous souhaitez joindre vos forces à d'autres associations ?

Fne 13 et ses associations adhérentes vous souhaitent la bienvenue !

fne13.fr/

CONTRIBUER AUX ACTIONS DE FNE 13

Je fais un don pour la campagne « Une abeille pour la biodiversité »

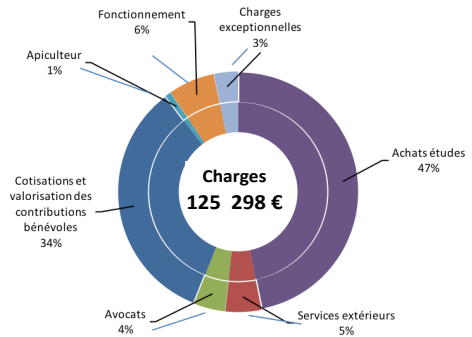
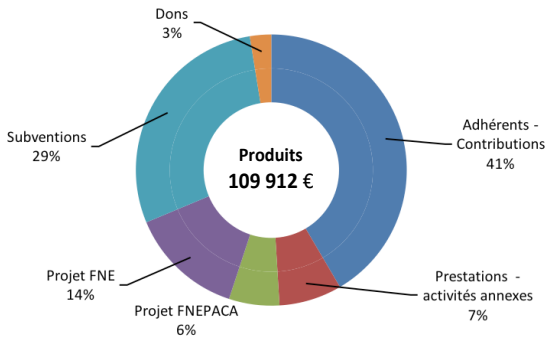
Pour en savoir plus, rdv sur [Hello Asso](https://urlz.fr/gh5r) : <https://urlz.fr/gh5r>



Je deviens adhérent bénévole



RESULTAT ECONOMIQUE 2018



Retrouvez nos actions et leur état d'avancement sur notre site internet : <http://fne13.fr>

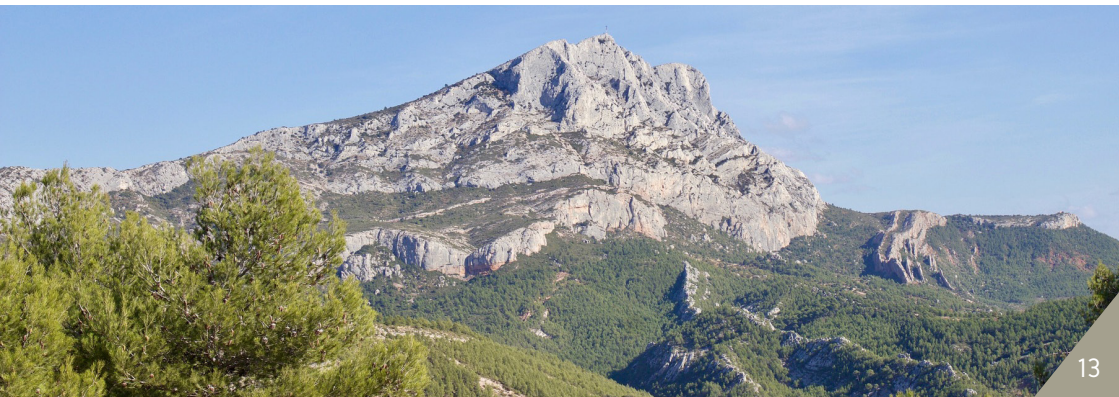


Martine CROS
Trésorière
Adjointe FNE 13

L'année 2018 a été une année marquée par le passage d'une gestion essentiellement salariée à une gestion directe sans salarié FNE13 par les administrateurs. Evolution qui s'est faite autant par la nécessité de faire des économies que par la détermination de la gouvernance à privilégier autant que faire se peut une administration bénévole et directe par ses membres.

Par ailleurs, un effort a été fait pour analyser les postes de dépenses de fonctionnement sur lesquels des économies pouvaient être réalisées (assurance, frais bancaires).

L'important déficit de 2017 a été ramené en 2018 à environ 16 000 €.





FNE Bouches-du-Rhône
Fédération départementale de France Nature Environnement
contact@fne13.fr

Siège social
Cité des Associations, 93 La Canebière, boîte N°340,
13001 MARSEILLE

Réalisation graphique : Sophie Villeneuve - FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur

